Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, dames Concordes

Dongtemps avant que ne soient votées les premières lois dites sur la parité, les femmes occupent des fonctions politiques de premier plan. Avant l'époque contemporaine toutefois et à l'échelle des États dynastiques naissants, un tel pouvoir s'exerce le plus souvent dans un cadre limité et circonscrit par des dispositions écrites, celui d'une régence : tantôt les femmes gouvernent lors de l'absence momentanée du prince, parti à la guerre ou à la croisade ; tantôt elles assurent le gouvernement après la mort du roi, lorsque l'héritier qui accède au trône est mineur¹. Les exemples de régence sont nombreux, et ce dès le haut Moyen Âge. En France, épinglons les régences de Brunehaut, veuve du roi d'Austrasie Sigebert Ier et mère de Childebert II, entre 575 et 613 ; d'Adèle de Champagne, mère de Philippe Auguste, entre 1190 et 1192 ; de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII et mère de Louis IX, entre 1226 et 1252 ; d'Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, entre 1392 et 1417. À l'échelle européenne, on peut mentionner les régences de Yolande de Savoie, Yolande de Bar, Isabelle d'Anjou ou Isabelle de Castille.

À la fin du Moyen Âge, les femmes en position d'exercer le pouvoir sont de plus en plus nombreuses. On pourrait s'en étonner: cette réalité semble en contradiction avec le principe qui, en France et en France seulement, écarte les femmes de l'héritage des biens et des titres, en particulier de la Couronne². Depuis la succession de Philippe le Bel, la loi salique exclut en effet les filles de France de la dévolution de la Couronne, notamment en raison du fait qu'une dame ne pourrait assurer la défense du royaume à la tête des armées. En réalité, le fait que le trône soit réservé aux hommes ne signifie pas que les princesses aient été écartées de la sphère gouvernementale. Bien au contraire. Elles participent au conseil





Fig. 1 > Maître de l'Epistre Othea, Othéa remet son épître à Hector, dans Christine de Pizan, Epistre Othea, 1399-1400, Paris, BnF, ms. fr. 606, f° 10°, © BnF.



royal et bien souvent, à l'échelon comtal ou ducal, assument des pouvoirs souverains (Mahaut d'Artois, par exemple)³. Dans les Pays-Bas bourguignons, aucun héritier – qu'il soit homme ou femme – n'est exclu du pouvoir. À ce titre, les cas de Jacqueline de Bavière ou encore de Marie de Bourgogne sont emblématiques⁴.

Louise de Savoie (1476-1531, planche 2, voir *supra* p. 14), mère de François I^{er}, et Marguerite d'Autriche (1480-1530, planche 3, voir *supra* p. 15), tante de Charles Quint, appartiennent à cette longue lignée de femmes de pouvoir. Les points communs ne s'arrêtent pas là.

Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, qui sont d'exactes contemporaines, sont aussi bellessœurs : en 1501, Marguerite épouse Philibert II, duc de Savoie et frère de Louise. Les deux princesses ont aussi été élevées ensemble à la cour de la régente Anne de France, l'une des femmes politiques les plus avisées du temps. En 1483, à la mort de sa mère, Louise avait en effet été envoyée à Amboise. Elle y côtoie Marguerite, qui, promise au dauphin Charles, vit auprès de la régente, depuis cette même année 1483. Nous ne savons rien des leurs premières lectures. On peut penser qu'elles profitent de la riche bibliothèque d'Anne de France, où sont notamment conservés des exemplaires de l'Epistre Othea (fig. 1), du Livre de la Cité des dames ou du Livre des trois vertus de Christine de Pizan⁵. On sait effectivement combien la transmission d'un savoirfaire politique est au cœur des préoccupations de la régente Anne de France⁶. Par ailleurs, dans la plupart de ses écrits, Christine de Pizan valorise la vertu directrice de Prudence et le rôle actif que les princesses – « tousjours moyenne de paix »⁷ – sont invitées à jouer dans les processus de pacification⁸. Or, Louise et Marguerite sont devenues de remarquables femmes de pouvoir : la première est gouvernante et régente des Pays-Bas en 1507-1515 puis en 1517-1530 ; la seconde est régente du royaume de France en 1515-1516 puis en 1523-1526. En outre, en 1529, à Cambrai, elles mènent ensemble d'importantes négociations en faveur de la paix entre François Ier et Charles Quint. L'une et l'autre ont encore été considérées – du moins aux yeux de leur entourage et des publicistes à leur service – comme des incarnations des vertus de Prudence et de Concorde.

L'IDÉE DE PAIX VERS 1500

Louise et Marguerite participent d'une culture politique de la paix qui emprunte ses caractéristiques essentielles à la tradition scholastique médiévale et, plus particulièrement, au genre littéraire curial qui s'en inspire, celui des miroirs du prince⁹. Il convient de rappeler ici l'influence du *De Regimine Principum* (1277-1279) de Gilles de Rome, prototype du miroir tardo-médiéval, offert au futur roi Philippe le Bel. L'auteur entend notamment y déterminer ce qui distingue le roi du tyran, liant le bon gouvernement du prince à la recherche du *Bonus Commune*, alors que le tyran ne poursuit que ses seuls désirs égoïstes et par conséquent destructeurs du commun. Dès lors, si le prince possède des pouvoirs immenses, c'est parce qu'il protège le Bien Commun en maintenant la paix. Gilles fait d'ailleurs une distinction entre, d'une part, la paix intérieure, celle entre ses sujets, qui justifie le maintien de la police par le prince, et, d'autre part, la paix extérieure, celle qui entretient l'entente avec les princes voisins et qui préserve le royaume d'attaques venues de ces derniers¹⁰.



L'idée que la paix est le but du bon gouvernement est distillée dans les miroirs du prince, notamment dans ceux écrits en langue française, à la cour de France. À nouveau, il convient de rappeler le rôle fondamental de passeuse joué par Christine de Pizan, par exemple dans *Le Livre du corps de Policie* (1404-1407) (fig. 2) dédié au roi Charles VI et aux princes de sang royal, parmi lesquels le duc de Bourgogne Jean sans Peur, trisaïeul de Marguerite d'Autriche. L'ouvrage vise à apaiser les tensions entre les partis Armagnacs et Bourguignons, qui ont déclenché la guerre civile dans le royaume de France. L'idée de paix est donc centrale au traité et se décline à travers la parabole du bon pasteur (autrement dit du bon roi) qui garde ses brebis (ses sujets) en paix (Jn 10, 1-21)¹¹.

Si, bien entendu, il est nécessaire de ne pas nier l'importance de l'influence de l'humanisme italien pour la réflexion sur la paix et, plus généralement, sur le concept d'État (« Stato »)¹², des textes en langue française, élaborés dans les milieux curiaux bourguignons et français, au cours du premier XVIe siècle, constituent certainement le vecteur premier par lequel se transmet l'idée de paix chez Louise et Marguerite. On peut par exemple évoquer la figure de Claude de Seyssel, humaniste et conseiller royal, qui, dans sa *Monarchie de France* (1515), complète la tradition égidienne du roi artisan de paix. Ce n'est plus la vertu du prince qui lui permet de préserver la paix mais la qualité des institutions qui le servent. Ici, Seyssel fait de la paix non plus un problème moral et individuel, mais bien une question de superstructures dépassant les individus pris isolément¹³. Du côté des Anciens Pays-Bas, on peut bien sûr rappeler la figure d'Érasme de Rotterdam qui inscrit une partie de son œuvre dans la tradition morale des miroirs du prince (Enchiridion militis christiani, 1504 ; Institutio principis Christiani, 1516). Érasme y ajoute également des éléments insbirés de la géopolitique de son temps. Dans la Querela Pacis (1521), il met en garde le jeune Charles Quint contre l'hubris princier que représente le désir de la domination universelle, synonyme de guerre, et prône la réconciliation avec François I^{er14}. À celles de Seyssel et d'Érasme s'ajoutent les réflexions d'un homme de l'entre-deux, d'un franco-bourguignon, qui, d'abord, sert Marguerite d'Autriche avant de se rendre, vers 1511, à la cour d'Anne de Bretagne, reine de France. Il s'agit de Jean Lemaire de Belges. Dans sa Concorde des deux langages (1511), Lemaire imagine une paix culturelle et intellectuelle entre la France – entendez, de son point de vue, le royaume de France et les Anciens Pays-Bas – et l'Italie, paix qui serait le ferment d'une réelle compréhension entre les peuples. L'ouvrage démontre l'originalité d'un auteur qui se démarque véritablement d'une tendance générale prônant la suprématie brutale d'une langue et d'une culture sur une autre, et qui accompagne les guerres de l'époque 15.

L'idée de paix à la Renaissance a aussi fondamentalement à voir avec la légitimation des institutions et des administrations au service du prince, et que l'on a pris l'habitude d'appeler, dans sa forme tardo-médiévale, État dynastique. Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche se situent l'une et l'autre au cœur de deux enchevêtrements institutionnels spécifiques, au sein de deux États dynastiques. L'imaginaire de la paix qui les entoure, à Cambrai, lors des négociations diplomatiques de 1529, ne peut donc que participer de ce contexte plus général de légitimation institutionnelle et étatique. La paix s'insère notamment dans les réflexions sur la guerre juste¹⁶, laquelle justifie les entreprises militaires des princes et également les taxes de plus en plus régulières suscitées par ces guerres. Par exemple, lors des expéditions italiennes françaises en Italie, Charles VIII, Louis XII et François I^{er} mobilisent cet héritage pour motiver leur invasion de la Péninsule : celle-ci favoriserait une croisade, seule guerre légitime pour les chrétiens¹⁷. La guerre prépare donc ici une paix devant mener à la croisade, véritable leitmotiv des discours politico-militaires renaissants¹⁸.





Fig. 2 > Christine de Pizan, Livre du corps de Policie, 1450 ?, Paris, BnF, ms. fr. 12439, f^o 47 r^o , © BnF.





Fig. 3 > Godefroy Le Batave, César présentant l'épée et le caducée à François I^{er}, dans François Demoulins, Commentaires des guerres galliques (t. 2), 1519, parchemin enluminé, Paris, BnF, ms. fr. 13429, f° 5v°, © BnF.



C'est donc dans le contexte de l'idéologie étatique de la paix qu'il faut aussi comprendre comment Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche ont construit leur rôle de dirigeantes politiques. L'image de dames de paix qui leur est accolée à la suite de la publication du traité de Cambrai en 1529 procède de cet imaginaire plus général et découle directement de la représentation du souverain comme créateur et porteur de paix.

En outre, l'idée renaissante de paix possède également une dimension féminine très forte que l'on peut expliquer de plusieurs manières. D'une part, les femmes sont, dans les sociétés traditionnelles, les « véhicules » de paix en ce qu'elles sont au cœur des projets de mariage qui scellent la paix entre deux maisons. D'autre part, et c'est peut-être là le plus important, se développe à la Renaissance une idéologie du pouvoir de la souveraine – de la reine de France par exemple – au sein de laquelle l'image de la dame de paix est omniprésente¹⁹.

Toutefois, au-delà de ce substrat culturel fondamental, Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche bénéficient l'une et l'autre d'une image politique propre, qui précède et donc nourrit les rencontres diplomatiques de 1529 à Cambrai et leurs suites.

PRUDENCE ET CONCORDE, VERTUS DE LOUISE DE SAVOIE

La prudence est l'un des mérites que l'on attribue le plus souvent à Louise de Savoie²⁰. Souvent, la princesse est même identifiée à cette vertu, devenant « dame Prudence », mère de toutes les vertus. Parallèlement, la Concorde est elle aussi régulièrement invoquée par les lettrés qui œuvrent à définir l'image de la mère de François I^{er}. Dans plusieurs textes, Louise est même dénommée « madame Concorde ». C'est spécialement le cas dans les ouvrages que rédige à son intention François Demoulins de Rochefort, chanoine franciscain, précepteur de François d'Angoulême puis aumônier et grand aumônier du roi²¹. Il en va de la sorte dans les *Commentaires des guerres galliques*, une suite de trois volumes datés d'entre février 1519 et juin 1520 qui mettent en scène des rencontres entre le jeune roi, en chasseur, et le spectre de Jules César, dans différentes forêts (fig. 3)²². Dans le troisième volume, conservé au Musée Condé de Chantilly, François Demoulins demande à Guillaume Budé de faire l'éloge :

[...] de la vertueuse hardiesse et ferme constance de nostre prudent et admirable César [le roi]; de la dévotion et claire tempérance de nostre Union précieuse et pacifique; de la sapience et divine faconde de MADAME CONCORDE.²³

Ainsi, l'entourage de Louise insiste-t-il sur la sapience de Madame, c'est-à-dire sur sa sagesse, que l'on estime fondée sur la possession d'un savoir et/ou de qualités de jugement, de raison, de prudence. Est également soulignée la faconde de la duchesse d'Angoulême, sa grande facilité de parole dont elle sait faire bon usage auprès des ambassadeurs (et l'éloquence est une qualité combien essentielle pour les diplomates). Une identification comparable entre Louise et Concorde se trouve encore dans l'opuscule néo-platonicien que rédige le même François Demoulins à propos du Bien, du Beau et du Juste, un texte conservé à la Bibliothèque nationale de France²⁴. L'auteur y écrit:



Pour ce est ce [c'est pourquoi c'est] choze évidente que madame Concorde est tousjours Bonne, Belle et Juste et que PAIX et UNION qui sont doulces et amyables vertus ne sauroient contrarier.²⁵

L'image qui illustre les propos de François Demoulins permet d'expliciter plus clairement encore l'identification proposée entre Louise et Concorde. Au folio 2r° (fig. 4), se déploie une cordelière qui relie des médaillons symbolisant les trois membres de la famille d'Angoulême, à savoir Louise (Jupiter/le Bien), François (Mercure/le Beau) et Marguerite (Saturne/le Juste). Or, la cordelière – la corde à plusieurs nœuds – est la devise favorite de la comtesse puis duchesse d'Angoulême²⁶. Elle se compose de nœuds de Savoie (soit des nœuds lâches, à double boucle, en forme de 8), associés à la boucle, au gland et aux nœuds serrés du cordon franciscain. En recourant sans cesse à cette devise, Louise de Savoie rappelle ses origines familiales : elle est fille de Philippe II de Savoie, comte de Bresse puis, à partir de 1496, duc de Savoie, qui, comme les membres de sa lignée, a choisi le nœud de Savoie comme devise. La cordelière explicite également le lien étroit entretenu par Louise, sa vie durant, avec l'ordre des franciscains : la comtesse d'Angoulême aurait imploré l'intercession du franciscain François de Paule, afin de devenir mère, comme les parents de l'ermite l'ont fait auprès de saint François d'Assise.

Toutefois, le lien dynastique avec la Maison de Savoie et la prétendue dévotion franciscaine n'éclairent sans doute qu'en partie seulement l'intérêt de Louise pour la cordelière. Cette devise ponctue en effet la plupart des objets qui l'entourent quotidiennement, comme les monuments et les œuvres d'art qui lui sont associés. En témoignent la tapisserie emblématique aujourd'hui conservée à Boston (fig. 5) réalisée avant que François ne monte sur le trône de France, ou la plaque de cuivre qui recouvrait le tombeau de son cœur à Notre-Dame de Paris, une œuvre qui a disparu mais que l'on connaît par un dessin réalisé pour Roger de Gaignières²⁷. Un détour par l'étymologie du mot « Concorde » permet de mieux comprendre les raisons qui ont poussé la mère de François I^{er} à recourir autant à la devise de la cordelière. Au Moyen Âge, certains auteurs estiment que le terme, qui provient du latin Concordia, se rattache non à l'union des cœurs (cor, cordis) mais à la corde (corda), la Concordia devenant ainsi la réunion de plusieurs éléments attachés ensemble par une corde²⁸. Cette prétendue origine du mot « Concorde » est largement diffusée. En attestent les peintures qu'Ambrogio Lorenzetti réalise en 1339 afin de décorer les murs de la « salle de la Paix » du Palazzo Pubblico de Sienne, dans laquelle se réunissaient les Neuf (soit les neuf magistrats qui gouvernent la commune). Il s'agit de la mise en image d'un idéal politique du gouvernement communal et des effets bénéfiques du bon gouvernement qu'il engendre²⁹. Au centre du mur nord, on voit, en blanc, la Paix. À sa gauche, est assise la Sagesse divine (Sapientia). D'une main, elle tient un livre, de l'autre, elle maintient en équilibre les plateaux de la balance de la Justice. Concorde (Concordia), disposée à l'avant-plan, rend possible l'équilibre elle aussi : celle-ci transmet deux liens, issus des plateaux de la balance et rassemblés en une corde, à l'un des 24 magistrats (fig. 6). Soutenu par les autres conseillers, le fil est finalement noué au poignet du personnage trônant comme un juge. Selon Quentin Skinner et Patrick Boucheron, cette corde rappelle le vinculum concordiae des théoriciens médiévaux : d'après les écrits de Cicéron, repris par Saint Augustin dans la Cité de Dieu, ce lien de concorde unit volontairement les membres d'une même société, qui, ensemble et collectivement, œuvreront à son épanouissement et préserveront le Bien Commun³⁰.



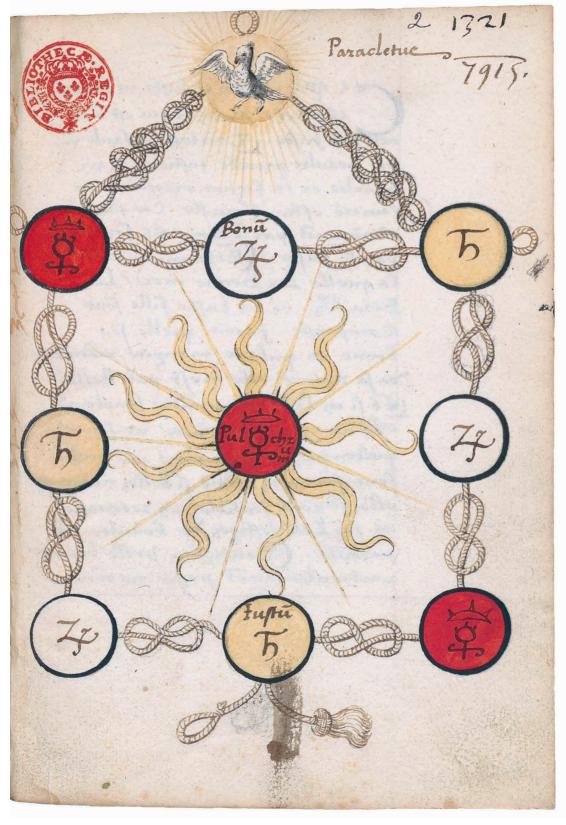


Fig. 4 > François Demoulins, Opuscule sur le Bien, le Beau, le Juste, Paris, BnF, ms. fr. 1993, f° 2r°, © BnF.





Fig. 5 > Tapisserie à l'emblématique de Louise de Savoie et de François d'Angoulême, entre 1508 et 1514, laine et soie, 350 × 470 cm, Boston, Museum of Fine Arts, © Museum of Fine Arts, Boston.



Fig. 6 > Ambrogio Lorenzetti, Effets du bon et du mauvais gouvernement, 1339, fresque, Sienne, Palazzo Pubblico, salle du conseil (dite sala dei Nuove), © Wikimedia.



Cette double étymologie du mot latin *Concordia* ne peut que servir Louise de Savoie et les personnalités qui forgent son image publique : la comtesse puis duchesse d'Angoulême personnifie la Concorde parce qu'elle permet un double lien, celui qui associe les trois membres de la famille d'Angoulême d'abord, celui qui réunit les différentes composantes nécessaires au bon gouvernement ensuite. Expliquons-nous. D'une part, l'entente familiale entre Louise de Savoie et ses deux enfants est l'un des leitmotivs de la mère de François I^{er}. En attestent les nombreuses miniatures qui ornent ses livres, comme celle qui ouvre le premier volume du *Triomphe et recueil des Vertuz et Vertueux* de Jean Thenaud, un ouvrage, daté de 1517, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Russie, à Saint-Pétersbourg (ms. fr. F.v.xv). La scène du premier folio (fig. 7) se déroule dans une salle dont le pavement est orné des initiales « L »-« M »-« F », c'est-à-dire celles de Louise, Marguerite et François. Le concept trinitaire se rencontre également dans les textes du temps, comme le montre une lettre que Louise et Marguerite adressent en mars 1525 à

François, alors prisonnier de Charles Quint, au lendemain de la défaite de Pavie :

[...] et pour ce que le Créateur nous a fat [fait] la grasse [grâce] que nostre trynyté a tousjours esté unye, les deux vous suplyent que ceste lectre présentée à vous, qui estes le tyers, soit resçue de telle afécyon que de bon cœur la vous offrent.³¹

D'autre part, dans la France du xve et du début du xvie siècle, la notion de « Concorde » s'applique aussi à l'union des trois ordres qui composent la société, à savoir la noblesse, le clergé et le peuple qui travaille, réminiscence égidienne à nouveau³². À ce propos, Anne-Marie Lecoq a déjà attiré l'attention sur un jeton de la cour des comptes du Dauphiné, daté de la première moitié du XVI^e siècle³³. Le revers montre une colonne. Sur la base, on lit l'inscription plebs (« peuple »), sur le fût nobilita (« noblesse ») et sur le chapiteau clerus (« clergé »), liés les uns avec les autres par un ruban, en forme de nœud de Savoie, portant la mention Concordia (fig. 8). Le tout est surmonté d'un dauphin portant une couronne, ce qui fait peut-être allusion au dauphin François. L'avers présente un dauphin et une main, avec une banderole sur laquelle est inscrite Unitas, tenant un cœur rempli de trois cœurs plus petits, renvoyant ainsi à la véritable étymologie du mot latin Concordia, l'union des cœurs.



Fig. 7 > Jean Thenaud offrant son livre à Louise de Savoie, dans Jean Thenaud, Le Triumphe et recueil des Vertuz et Vertueux, Premier traité: le Triumphe de Prudence; Second traité: le Triumphe de Force, 1517, Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie, ms. fr. F.v.xv, f° 11°, © Bibliothèque nationale de Russie.





Fig. 8 > Jeton de la cour des comptes du Dauphiné avec symboles de la Concorde (cliché emprunté à Lecoq, 1987, p. 432, fig. 200 a et b).

La même idée se voit encore exprimée dans l'un des médaillons du manuscrit consacré à l'interprétation du Ps 26, Dominus illuminatio mea de François Demoulins³⁴, un ouvrage daté de 1516, rédigé au lendemain de la victoire de Marignan. Dans la miniature du folio 107° (fig. 9), peinte par Godefroy Le Batave, on voit Louise, que l'on identifie sans aucune difficulté étant donné qu'elle est figurée dans son traditionnel costume de veuve, accompagnée de l'inscription Concordia. Elle est dépeinte comme le support de l'union du royaume: c'est elle qui rassemble les mains d'un paysan, d'un noble et d'un religieux (sans doute un chanoine), soit les trois ordres du royaume. D'ailleurs, le texte désigne la mère de François I^{er} – déjà en 1516 – comme « Madame Concorde/grande/ belle/digne mère de paix pacifique et union paisible ». Comme la déesse romaine Concordia, une divinité célébrée autant parce qu'elle symbolise l'affection entre les membres d'une même famille que l'union politique, Louise personnifie donc l'entente dynastique et, par-delà, l'entente au sein du royaume; elle est mère de l'héritier puis du roi de France, elle est régente et conseillère; elle est celle qui amène l'union et la paix. Vaste programme!

MARGUERITE, FAISEUSE ET INSTRUMENT DE PAIX

Bien avant les événements de 1529, Marguerite d'Autriche est elle aussi célébrée comme une dame de paix. L'indiciaire de Bourgogne Jean Molinet, par exemple, la glorifie sans cesse pour le rôle qu'elle joue – certes malgré elle – depuis le traité d'Arras de 1482, à la suite duquel elle avait été promise au dauphin Charles, puis envoyée à la cour de France pour garantir cette paix. On trouve des considérations de ce type, en 1493, dans la *Collaudation a Madame Marguerite*, puis, de 1497 à 1501, dans *A Madame Marguerite princesse de Castille*, la *Tresdesiree et proufittable naissance de Charles d'Austrice*, une *Ballade* et, encore, dans l'*Arche ducale*³⁵. Pour Molinet, Marguerite est appelée dès sa plus tendre enfance à « représenter toute sa vie plus qu'un simple espoir, la véritable personnification de Paix³⁶ ». Le successeur de Molinet, Jean Lemaire de Belges, prolonge ce portrait d'une princesse de paix dans plusieurs de ses textes. La *Couronne margaritique* (1505)



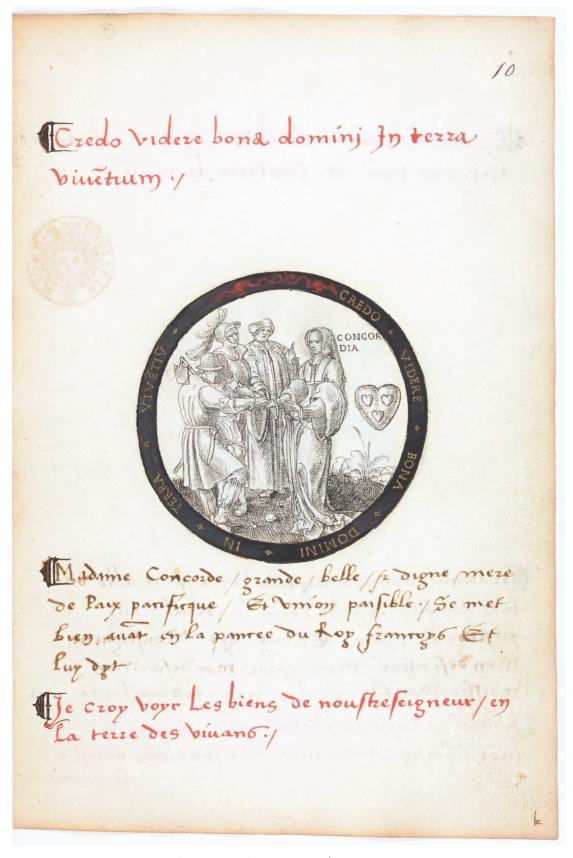


Fig. 9 > Godefroy Le Batave, La Concorde (Louise de Savoie) unissant les Trois États, dans François Demoulins, Le Psaume XXVI, Dominus illuminatio mea, 1516, Paris, BnF, ms. fr. 2088, f 101°, © BnF.



présente le retour de Marguerite d'Autriche dans les Anciens Pays-Bas, après avoir été répudiée par Charles VIII, comme celle qui apaise par ses conseils « tout le demaine fraternel archiducal [agité de] tumultes belliques », soit celle qui apporte la paix dans les pays de son frère Philippe le Beau³⁷. Après avoir apporté la paix extérieure, Marguerite assure également la paix intérieure. Dans sa *Concorde du genre humain* (1509), qui fait suite à la paix de Cambrai de décembre 1508 entre la France et le pays des Habsbourg, déjà orchestrée par Marguerite, Lemaire associe la régente à la figure de la déesse grecque Pallas Athéna, autre figure de paix³⁸, et incite son père, Maximilien de Habsbourg, à la coiffer de rameaux d'olivier, arbre de paix³⁹. Enfin, dans le premier volume de ses *Illustrations de Gaule et singularités de Troie* (1511), publié par la volonté de la régente afin de servir au rapprochement entre Habsbourg et Valois suite à la paix de Cambrai, Lemaire qualifie Marguerite de:

[...] Pacifique princesse [...] [qui s'est employée] à pacifier deux chefz monarques [...] [et] elle ha tant fait Dieu mercy, que de nostre aage il ne reste aucune doute ou souspeçon de voir renouveller la tumulte de guerre entre lesdits princes. Le livre ne sera pas désagréable aux dames, selon l'opinion de la dite Princesse pacifique [...] [qui a ordonné à Lemaire] de labourer en ce beau temps de paix [...] [et il va obéir à] la dite tres illustre Princesse pacifique.⁴⁰

Le texte publié par Jehan Thibault, *La Triumphe de la paix celebree en Cambray*⁴¹, à l'occasion du traité de 1529, se situe dans le prolongement de ces précédents fameux de la culture politique burgondo-habsbourgeoise.

Il est vrai que l'opuscule de Thibault ne célèbre pas que Marguerite d'Autriche. Sur la gravure frontispice (planche 1, voir *supra* p. 13) apparaissent en effet les trois dames artisanes du traité: Marguerite d'Autriche, Louise de Savoie et Marguerite d'Angoulême. C'est toutefois Marguerite qui désigne le dieu de la guerre Mars, revêtu d'une armure et gisant sur le sol; l'archiduchesse et régente occupe donc bel et bien une place prépondérante sur cette image et, par extension, dans le traité⁴².

Si, chez Molinet et Lemaire, Marguerite est replacée dans la tradition morale de la paix héritée des miroirs du prince, c'est également le cas chez Thibault, ou dans une certaine mesure à tout le moins. L'auteur évoque la paix en lien avec un autre concept, celui de l'*Amiticia* princière. Cette amitié caractérise des rapports entre égaux, entre princes et souverains estimés semblables. Dès lors, on la retrouve très souvent évoquée dans le contexte des rencontres diplomatiques princières, qui ont justement pour but de rétablir un équilibre entre ces personnes qui se considèrent comme égales⁴³.

Lors de la cérémonie de proclamation de paix, le 5 août, à la cathédrale Notre-Dame de Cambrai, Thibault décrit Marguerite et Louise tant emplies d'émotion que des larmes se voient sur leurs joues et il « sembloit a veoir leur regars quelles vaulsissent donner leur cueur l'une a l'autre⁴⁴ ». La communion des émotions par les cœurs entremêlés, décrite ici, signe de *Concordia* s'il en est, semble bien renvoyer à l'*Amiticia* diplomatique. La même impression se dégage d'un autre ensemble de solennités qui a lieu le 9 août au soir, lors du repas organisé dans le logis de Louise de Savoie en présence de François I^{er}. Avant de prendre place, Marguerite est invitée par le roi et sa mère à se laver les mains dans un bassin. Au lieu de s'exécuter, elle prend les mains de François et Louise, et les lave en même temps que les siennes. François s'installe ensuite à table,



Marguerite à sa droite – la place la plus honorable – et Louise à sa gauche. Le repas se déroule et, au moment de sortir de table, le roi propose à Marguerite de la raccompagner à son hôtel. Celle-ci refuse et tous deux se disent « les bons soirs amoureusement son la place de chacun dans un ordre social des cérémonielles ont une double fonction. Elles règlent la place de chacun dans un ordre social des plus compliqués, qui vise à préserver une sorte de proximité, mais non d'égalité complète, entre François, Louise et Marguerite, sans pour autant marquer une trop grande distance hiérarchique entre eux. D'autre part, elles sous-entendent qu'une amitié (et non un amour malgré le recours par Thibault à l'adverbe « amoureusement de proclamée.

En marge de cette interprétation de la paix issue des miroirs du prince, Thibault rapporte également la paix à une forme de prédestination. Pour lui, qui est astrologue, il ne fait aucun doute que Marguerite apporte la paix grâce à son signe astrologique:

Laquelle a en sa nativité pour son ascendent la maison de Venuse, et a eu pour sa revolution de ceste annee sa partie de fortune qui venoit en la troiziesme maison au signe de *Gemini*; lequel *Gemini* est seigneur de l'ascendent du roy de France. Et la maison est maison des freres et amis prochains, pourquoi failloit que sa fortune fust avec le roy de France et madame sa mere, de autant qu'elle a esté sœur, car toutes <u>choses naturelles</u> retournent dont elles sont venues⁴⁷ [nous soulignons].

L'auteur s'éloigne ici d'une conception de la paix vertueuse et donc fondée sur la volonté. Il s'agit au contraire d'une capacité naturelle, liée à la position des astres dans le ciel le jour de la naissance de la régente. Thibault essentialise donc les dispositions à la paix de Marguerite.

Il les situe qui plus est dans une logique de genre : « Et aussy selon le droict des <u>choses naturelles</u> estoit a faire <u>aux Dames</u> a mettre fin a la guerre qui a sy longuement duré⁴⁸ [nous soulignons]. » Relatant l'arrivée des délégations diplomatiques à Cambrai, il insiste sur le « doux regard féminin⁴⁹ » de Marguerite de Navarre qui augure de bien bonnes choses pour la suite. Si les négociations finales aboutissent (5 août), c'est bien sûr grâce au « bon vouloir des dames⁵⁰ ». Dans sa conclusion, Thibault précise cette vision genrée de la paix. C'est pour punir les hommes et les humilier, alors qu'ils sont censés apporter l'ordre dans le monde, que Dieu a permis à Marguerite et Louise de faire la paix :

Quant nostre seigneur veult quelque bien a son peuple, et mettre a fin la tribulation, il le permet estre faict par le moien des dames et femmes, pour et a celle fin que les homes soient humiliez eulx reputans indignes de ce faire, en ce que la ou ilz doibvent mettre ordre a toutes choses, et estre de bon gouvernement en enseignant ung chascun, ilz font le contraire. 51

Thibault évoque ensuite plusieurs exemples bibliques de femmes (Judith, Esther) ayant sauvé Israël de la ruine, alors que les hommes avaient offensé Dieu⁵². Ce faisant, l'auteur opère une synthèse entre son approche déterministe et genrée de la paix, et celle, à la manière des miroirs du prince, ancrée dans les vertus et la volonté. Le prince – le prince masculin chez Thibault – doit servir le bon gouvernement et donc rechercher la paix, sinon il n'est qu'un tyran. De toute évidence, les princes (Charles et François) n'ont pas souhaité la paix; ils ont donc penché du côté de la tyrannie, ce que Thibault ne suggère qu'entre les lignes bien sûr. Pour les affliger, Dieu a chargé des femmes de bon vouloir, Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie, de faire la paix



afin d'apprendre à leurs neveux et fils ce que doit être le bon gouvernement. Désormais, l'ordre du monde est rétabli : les princes ont compris la leçon ; ils retirent aux femmes le rôle de gardiens de la paix et de l'ordre qu'elles avaient temporairement assumé. Marguerite d'Autriche apparaît donc ici, certes comme une dame de paix, mais par défaut. Elle est l'instrument dont s'est servi Dieu, en des temps de désordre, pour donner une leçon à des hommes qui demeurent les acteurs politiques d'un monde ordonné.

Ainsi, Thibault consacre-t-il Marguerite d'Autriche comme une dame de paix ambivalente, entre une lecture ancrée dans les vertus cardinales du bon gouvernant et celle essentialiste et genrée de son approche astrologique.

À la Renaissance, la paix associée aux figures de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche est un concept polymorphe, fait de plusieurs couches historiques qui se superposent.

La tradition des miroirs du prince, issue du *De Regimine Principum* de Gilles de Rome, propose une lecture morale, ancrée dans les vertus cardinales de la paix, qui se révèle être le but du bon gouvernement princier. Les logiques de légitimation propres aux États dynastiques tardo-médiévaux français et bourguignons joignent à cette lecture la justification des entreprises militaires des souverains: un discours sur la guerre juste. À ceci s'ajoutent les images de paix propres à chacune des deux dames: Louise, qui par un jeu étymologique et dynastique savoyard, devient la « corde qui unit » un lignage (ses enfants) et les trois ordres du royaume; Marguerite, qui tantôt incarne une factrice de paix chez Lemaire ou Thibault, tantôt un instrument de paix malgré elle chez Molinet ou chez le même Thibault dans des passages saturés de *fatum* astrologique.

C'est sur un tel substrat intellectuel, symbolique, culturel que s'enracinent les négociations diplomatiques menées à Cambrai au cours de l'été 1529.

NOTES

- 1 > Bertière, 1999, p. 63-70 ; Duindam, 2016, p. 83-88.
- 2 > Contamine, 1987; Hanley, 2013; Taylor, 2006; Viennot, 2006.
- 3 > Delmaire, 2012.
- 4 > Bousmar, 2012; Dumont et Lecuppre-Desjardin, 2021.
- 5 > Green, 2007, p. 31; David-Chapy, 2016, p. 270-271.
- 6 > Viennot, 2000, p. 87-98.
- 7 > Christine de Pizan, Épistre à la reine, p. 253-264 (voir en particulier p. 256).
- 8 > Green, 2007, p. 23-38; Adams, 2015b, p. 29-38; David-Chapy, 2016, p. 271 et 531.
- 9 > Blanchard et Mühlethaler, 2002, passim.
- 10 > Gilles de Rome, De Regimine Principum, III,2, 1 et III,2, 8.
- 11 > Christine de Pizan, Le Livre des fais.
- 12 > On peut penser notamment au projet de paix universelle élaboré par Giovanni Pico de la Mirandola, celui d'une paix entre les religions du Livre par Nicolas de Cues ou encore à la dimension toute diplomatique de cette idée chez Francesco



Guichiardini (Miesse, 2017). Cette influence se fait sentir très tôt au nord des Alpes, notamment dans le nord de la France et dans les Anciens Pays-Bas, où la lecture des humanistes dit « civiques » offre des outils aux officiers du prince élaborant des discours légitimant les institutions étatiques naissantes (Vanderjagt, 1981).

- 13 > Claude de Seyssel, La Monarchie de France, chap. 4, part. 5.
- 14 > Bierlaire, 1985; Margolin, 1973.
- 15 > Jean Lemaire de Belges, La Concorde, p. 3-5.
- 16 > Offenstadt, 2007, p. 85-106.
- 17 > Dumont, 2013, p. 77-83, 262-266 et 291-321.
- 18 > Poumarède, 2004, p. 149-196.
- 19 > Van Hemelryck, 2006; David-Chapy, 2016.
- 20 > Lecoq, 1987.
- 21 > Bonnet, 2015, p. 253-262.
- 22 > Lecoq, 1987, p. 229-244; Orth, 2015, t. 2, n° 3, p. 29-35.
- 23 > Chantilly, Musée Condé, ms. 764, fo 55ro.
- 24 > Lecoq, 1987, p. 413-416; Wilson-Chevalier, 2016, p. 129. On retrouve encore cette association entre Louise et la Concorde dans le *Panégyric du Roy Françoys par la grace de Dieu pour le salut public très digne Roy de France* (Paris, BnF, ms. fr. 2363), un ouvrage daté de 1515.
- 25 > Paris, BnF, ms. fr. 1993, fos 5vo-6ro.
- 26 > Fagnart, 2018, p. 125-134.
- 27 > Paris, BnF, ms. fr. 20077, fo 44ro.
- 28 > Lecoq, 1987, p. 421.
- 29 > Boucheron, 2013.
- 30 > Skinner, 2003, p. 26, 79; Boucheron, 2013, p. 155.
- 31 > Cité par Lecoq, 1987, p. 393.
- 32 > Duby, 1978 ; Dumont, 2013, p. 169-249, pour les transformations que connaît l'idéologie ternaire dans la France du début du XVI° siècle.
- 33 > Lecoq, 1987, p. 430.
- 34 > François Demoulins, XXVI Dominus illuminatio mea, Paris, BnF, ms. fr. 2088.
- 35 > Ces textes sont présentés et étudiés dans Van Hemelryck, 2006, p. 247-248, 250-252 et 255. L'auteure présente également des exemples français de célébration de Marguerite comme dame de paix.
- **36 >** Bozard, 2006, p. 27.
- 37 > Blattes-Vial, 2015.
- 38 > Jean Lemaire de Belges, La Concorde du genre humain, p. 15, 63-70.
- **39** > *Ibid.*, p. 67.
- 40 > Jean Lemaire de Belges, Les Illustrations de Gaule, t. 1, p. 10-11.
- 41 > Anvers, Guillaume Vorsterman, [1529]. Le texte est étudié et édité ci-après dans ce volume par Mary Beth Winn. Nous nous limiterons donc ici à quelques remarques concernant Marguerite.
- 42 > Jehan Thibault, La Triumphe, fo 1ro.
- 43 > Moeglin et Péquignot, 2017.
- 44 > Jehan Thibault, La Triumphe, fo 7ro.
- 45 > Ibid., fo 10ro.
- 46 > L'amour politique n'existe qu'entre inégaux (souverain et sujets). Il instaure donc un rapport de subordination paternaliste et bienveillant (Dumont, 2013, p. 77-86).
- 47 > Jehan Thibault, La Triumphe, fo 3vo.
- 48 > Ibid.
- **49** > *Ibid.*, f° 5r°.
- 50 > Ibid., fo 6ro.
- 51 > Ibid., fo 11ro.
- 52 > Ibid., fo 11vo.